

Objet : COMMANDE DE TRAVAUX REHABILITATION VOIRIE

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3^{ème} alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU la proposition effectuée le 12/02/2023 pour la commande de travaux réhabilitation voirie;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande de travaux réhabilitation voirie;

DECIDE

Article 1 : De confier la commande de travaux réhabilitation voirie à la société GUINTOLI pour un montant de 7 800.00€ TTC .

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis ci-joint.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 27 février 2023.

Le Vice-Président,

Jean MAURY,




-
- Devis Estimatif
-
-
- Devis Global et forfaitaire

LIBELLE DES TRAVAUXN° Affaire : LRKR01
Intitulé de l'affaire : Mise en sécurité site
Description des travaux : Réparation en urgence du caniveau et des nids de poules.**NOM ET ADRESSE CLIENT****Mr Nicolas Zochetto**
Communauté de commune Conflent Canigo
66500 Prades

Sigean, le dimanche 12 février 2023

CONTACT : Mr Xavier Bonneil

TEL. :

MOB :

EMAIL :

xbonneil@guintoli.fr

Veuillez trouver ci-dessous notre offre et nos conditions de réalisation :

RECAPITULATIF DU DEVIS	
MONTANT HT €	6 500,00 €
TVA 20 %	1 300,00 €
MONTANT TTC €	7 800,00 €

Notre offre est valable pour une durée d' un mois à compter de son établissement

Durée des travaux : 5 jours

Conditions de paiement: 30 % à la commande et solde à la réception

L'acceptation du devis par le client vaut acceptation, compréhension et lecture des CGV jointes

Le Client,
Mention manuscrite "Bon pour accord et exécution"
NOM
SIGNATURE ET CACHETL 28/02/23.
Bon pour Accord
Pour GUINTOLI
Chef de secteur
Xavier BonneilPar délégation du Président,
Le Vice-Président,
Jean MAURY

LIBELLE :

N° Affaire : LRKR01
Intitulé de l'affaire : Mise en sécurité site
Description des travaux : Réparation en urgence du caniveau et des nids de poules.**DETAIL DES TRAVAUX**

N° PRIX	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P. UNITAIRE	MONTANT HT
1	Installation de chantier	FI	1,00	750,00	750,00 €
2	Réparation en urgence du caniveau béton	FI	1,00	1 650,00	1 650,00 €
3	Réparation des nids de poules par mise en place de béton C30/35 fibré	U	9,00	400,00	3 600,00 €
4	Réalisation poutre de rive en C30/35 fibré	U	1,00	500,00	500,00 €
Total HT					6 500,00 €
TVA 20,00%					1 300,00 €
TOTAL TTC					7 800,00 €

Notre offre est valable pour une durée d' un mois à compter de son établissement

Durée des travaux : 5 jours

Conditions de paiement; 30 % à la commande et solde à la réception

6 28 02 / 23
Bon pour AccordPar délégation du Président,
Le Vice-Président,
Jean MAURY